

**Procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire** du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le **dix-huitième jour du mois de septembre 2024** à 14 h 00, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville sis au 959, rue Principale à laquelle sont présent(e)s :

## **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES**

Étaient présents les membres du conseil suivants :

Siège n° 1 monsieur Pierre Bissaillon  
Siège n° 2 monsieur Marc Chalifoux  
Siège n° 3 madame Gabrielle Ménard-Audet  
Siège no 4  
Siège n° 5 madame Sonia Tarditi  
Siège n° 6 monsieur Sylvain Hamel

Était absent : monsieur Sébastien Yelle (motivé)

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Thomas.

La personne qui préside la séance, soit maire, monsieur Denis Thomas, informe le Conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au Conseil comme le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit le maire, monsieur Denis Thomas, ne votera pas sur les décisions comme le lui permet la loi.

Est également présent, monsieur Marc Chalifoux, directeur général et greffier-trésorier par intérim, à titre de secrétaire.

### **1.1 Résolution 2024-09-269**

#### **OUVERTURE DE LA SESSION**

Proposée par Sylvain Hamel, conseiller municipal, appuyée de Pierre Bissaillon, conseiller municipal, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du conseil présents, de procéder à l'ouverture de la séance extraordinaire du 18 septembre 2024 à 14 h 00.

☞ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ☞

## **2. ORDRE DU JOUR**

### **2.1 Résolution 2024-09-270**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 18 SEPTEMBRE 2024**

Proposée par Sylvain Hamel, conseiller municipal, appuyée de Gabrielle Ménard-Audet, conseillère municipale, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du Conseil présents, d'adopter l'ordre du jour avec les modifications, tel que soumis en laissant le point varia ouvert.

☞ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ☞

---

## **ORDRE DU JOUR**

### **3. TRAVAUX PUBLICS**

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

☞☞☞☞

---

### 3. TRAVAUX PUBLICS

#### 3.1 Résolution 2024-09-271

#### APPEL D'OFFRES PUBLIC SUR SEAO - TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES DES NOYERS, BOISSONNAULT ET GUY

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public (GEN24-1529) concernant les travaux de pavage des rues Des Noyers, Boissonnault et Guy publiés sur le Système Électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT** l'ouverture des soumissions a eu lieu le 16 septembre 2024 en compagnie de M. Jean-Pierre Cayer, inspecteur municipal, M. Denis Thomas, maire ainsi que 4 entreprises ont soumissionnées;

**CONSIDÉRANT** que tous les soumissionnaires ont remis des offres conformes validées par Génexco;

**CONSIDÉRANT** que les résultats sont les suivants ;

ENTREPRENEUR	MONTANT DE SOUMISSION (tx incl.)	CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION
Construction TECHROC inc.	597 204,33 \$	OUI
Eurovia Quebec Construction inc.	923 432,62 \$	<b>OUI</b>
<b>Excavation Frédéric Dumouchel (9170-3694 QC INC)</b>	<b>568 643,36 \$</b>	OUI
Les excavations Pierre Gagon inc.	617 169,59 \$	OUI
MSA Infrastructures Inc.	720 371,26 \$	OUI

**CONSIDÉRANT** que le plus bas soumissionnaire conforme retenu est la compagnie Excavation Frédéric Dumouchel (9170-3694 QC INC) et que le montant de sa soumission est de 568 643.36 \$ taxes incluses;

#### EN CONSÉQUENCE :

Proposée par Pierre Bisailon, conseiller municipal, appuyée de Sylvain Hamel, conseiller municipal,

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :**

**QUE** le Conseil de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix octroie le mandat des travaux de réfection des rues Des Noyers, Guy et Boissonnault, la compagnie Excavation Frédéric Dumouchel (9170-3694 QC INC) au montant de 568 643,36\$ taxes comprises.

∞ ADOPTÉE ∞

### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

## 5. LEVÉE DE LA SÉANCE

### 5.1 Résolution 2024-09-272 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Marc Chalifoux, conseiller municipal, appuyé de Sylvain Hamel, conseiller municipal, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du Conseil présents, d'autoriser que la séance soit levée à 14 h 05.

☞ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ☞

---

Denis Thomas  
Maire

---

Marc Chalifoux  
Directeur général et greffier-trésorier

Je, \_\_\_\_\_, Denis Thomas, maire de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

☞☞☞☞

---